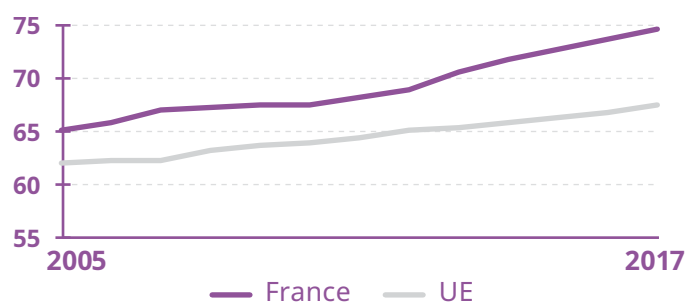


Avec un score de 74,6 points sur 100, la France occupe la troisième position de l'Union européenne (UE) dans l'indice d'égalité de genre. Son score est supérieur de plus de 7 points à celui de l'UE. Le score de la France a augmenté de 9,4 points depuis 2005 (+ 2 points depuis 2015). Grâce à sa progression rapide en matière d'égalité de genre, la France a gagné quatre places entre 2005 et 2017.

Les scores de la France sont les plus élevés dans les domaines de la santé (87,4 points) et de l'argent (86,4 points). Les inégalités entre les femmes et les hommes sont plus marquées dans les domaines du savoir (66,0 points) et du temps (67,3 points). La plus forte progression a été enregistrée dans le domaine du pouvoir (+ 34,7 points depuis 2005), avec des progrès modestes dans les domaines de l'argent (+ 4,8 points depuis 2005) et du savoir (+ 3,7 points depuis 2005). Dans le domaine du temps, le score de la France a légèrement baissé (- 1,8 point) entre 2005 et 2017, et les progrès sont en stagnation dans le domaine de la santé (+ 0,5 point).

Entre 2005 et 2017, la France a amélioré ses scores indiciaires, affichant des performances supérieures à celles de l'UE et progressant à un rythme plus rapide que cette dernière. L'écart entre la France et l'UE s'est creusé au fil du temps.

Les progrès de la France sont plus rapides que la moyenne de l'UE

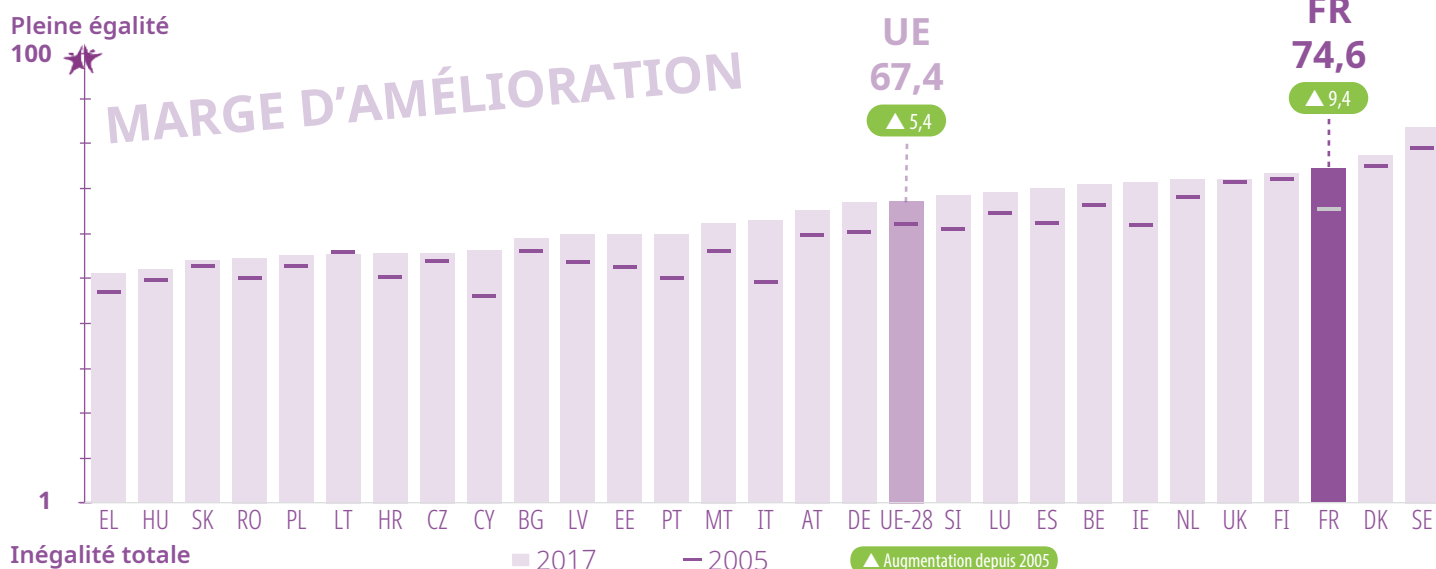


Chaque année, nous attribuons un score aux États membres de l'UE et à l'UE dans son ensemble afin de déterminer les progrès qu'ils ont accomplis en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. L'indice utilise une échelle de 1 à 100, où 1 correspond à l'inégalité totale et 100 à la pleine égalité.

Les scores sont fondés sur les écarts qui existent entre les femmes et les hommes, et sur les niveaux de réalisation dans six domaines fondamentaux: le travail, l'argent, le savoir, le temps, le pouvoir et la santé. Deux autres domaines sont intégrés à l'indice, mais ils n'ont aucune incidence sur le score final. Les inégalités croisées mettent en lumière l'effet du genre combiné à l'âge, au handicap, au pays de naissance, à l'éducation et à la composition de la famille. La violence à l'égard des femmes mesure et analyse leurs expériences en matière de violence.

En plus de donner un aperçu des scores indiciaires, l'indice d'égalité de genre 2019 met l'accent sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Scores de l'indice d'égalité de genre pour les États membres de l'UE, en 2005 et 2017



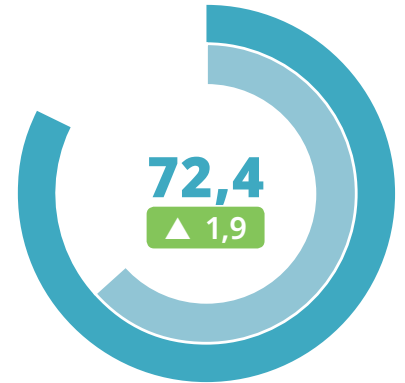


Travail

Dans le domaine du travail, la France affiche un score de 72,4, soit une légère progression de 1,9 point depuis 2005 (+ 0,3 point depuis 2015), avec une réduction de l'écart femmes/hommes en matière de participation.

Le taux d'emploi (des personnes âgées de 20 à 64 ans) est de 68 % pour les femmes et de 75 % pour les hommes. Avec un taux d'emploi global de 71 %, la France n'a pas atteint son objectif national Europe 2020, fixé à 75 %. Le taux d'emploi en équivalents temps plein est resté stable pour les femmes (41 %) et a diminué pour les hommes (de 57 à 53 %) entre 2005 et 2017, réduisant ainsi l'écart femmes/hommes [de 16 points de pourcentage (p.p.) à 12 p.p.]. L'écart entre les femmes et les hommes au sein de couples avec enfants (19 p.p.) est beaucoup plus élevé que dans les couples sans enfants (3 p.p.). Le travail à temps partiel concerne environ 30 % des femmes, contre 8 % des hommes. En moyenne, les femmes travaillent 34 heures par semaine, contre 40 heures pour les hommes.

La répartition inégale des femmes et des hommes dans les différents secteurs du marché du travail reste problématique. Quelque 35 % des femmes travaillent dans l'éducation, la santé et le travail social, contre 10 % des hommes. Les femmes (7 %) sont moins nombreuses que les hommes (33 %) à occuper des postes dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques.



▲ Augmentation depuis 2005

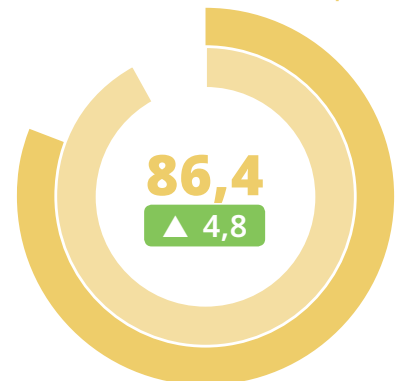


Argent

Dans le domaine de l'argent, la France affiche un score de 86,4, soit une progression de 4,8 points depuis 2005 (+ 0,3 point depuis 2015), avec des améliorations dans le sous-domaine des ressources financières et une légère régression dans le sous-domaine de la situation économique.

Malgré l'augmentation du revenu mensuel moyen des femmes et des hommes (+ 14 % pour les deux) entre 2006 et 2014, l'écart femmes/hommes persiste: le revenu des femmes est inférieur de 18 % à celui des hommes. Au sein des couples avec enfants, les femmes gagnent 30 % de moins que les hommes (26 % de moins pour les femmes dans les couples sans enfants). L'écart femmes/hommes est en outre plus important chez les personnes âgées de 50 à 64 ans (35 %) que chez celles âgées de 25 à 49 ans (23 %).

Le risque de pauvreté a légèrement diminué pour les femmes (- 1 p.p.) et est resté stable pour les hommes entre 2005 et 2017: 12 % des femmes et des hommes sont exposés à ce risque. Les personnes les plus exposées au risque de pauvreté sont les parents isolés (29 %) et les femmes et les hommes (23 % chacun) nés à l'étranger. Les inégalités dans la répartition des revenus se sont accentuées tant chez les femmes que chez les hommes entre 2005 et 2017. Les femmes gagnent en moyenne 85 cents pour chaque euro qu'un homme gagne par heure, ce qui se traduit par un écart de rémunération de 15 % entre les femmes et les hommes. L'écart entre les femmes et les hommes en matière de pension est de 30 %.



▲ Augmentation depuis 2005

▼ Diminution depuis 2005

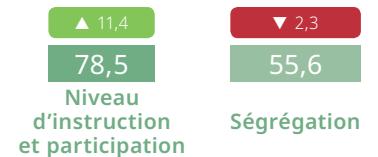


Savoir

Dans le domaine du savoir, la France affiche un score de 66,0, soit une progression de 3,7 points depuis 2005 (- 0,1 point depuis 2015). La France occupe la neuvième position dans le domaine du savoir au niveau de l'UE, soit 2,5 points de plus que le score de l'Union.

La proportion de femmes diplômées de l'enseignement supérieur a augmenté plus rapidement que celle des hommes, ce qui a creusé l'écart femmes/hommes entre 2005 et 2017. Environ 29 % des femmes sont diplômées de l'enseignement supérieur, contre 27 % des hommes (20 % pour les deux en 2005). L'écart femmes/hommes est plus marqué dans la tranche d'âge des 25-49 ans (7 p.p.) et entre les femmes et les hommes au sein de couples avec enfants (9 p.p.). La France a atteint son objectif Europe 2020, à savoir qu'au moins 40 % des personnes âgées de 30 à 34 ans soient diplômées de l'enseignement supérieur (pour la France, l'objectif Europe 2020 fixé à 50 % concerne la tranche des 17-33 ans). Le taux actuel est de 46 % (51 % pour les femmes et 41 % pour les hommes). Entre 2005 et 2017, le taux de participation à l'apprentissage tout au long de la vie a augmenté en France. Environ 28 % des femmes et 23 % des hommes participent à l'éducation et à la formation formelles/non formelles (contre 15 % des femmes et des hommes en 2005). La France affiche le quatrième taux de participation à l'éducation et à la formation formelles le plus élevé de l'UE.

La répartition inégale des femmes et des hommes dans les différents domaines d'études de l'enseignement supérieur reste problématique pour la France. Environ 42 % des femmes étudiantes suivent des études dans les domaines de l'éducation, de la santé et du bien-être, ou des lettres et des arts, contre seulement 21 % des hommes étudiants.



▲ Augmentation depuis 2005

▼ Diminution depuis 2005

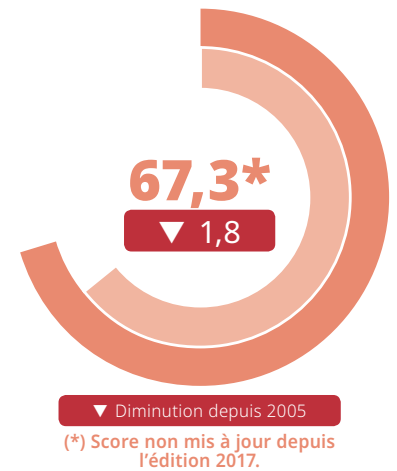


Temps

Dans le domaine du temps, le score de la France n'a pas évolué depuis la dernière édition de l'indice, car aucune nouvelle donnée n'est disponible. La prochaine mise à jour des données pour ce domaine est prévue en 2021. Des données plus fréquentes sur l'emploi du temps permettraient de suivre les progrès réalisés dans ce domaine.

Dans le domaine du temps, la France affiche un score de 67,3, soit un résultat supérieur à celui de l'UE (65,7). Les inégalités entre les femmes et les hommes persistent en ce qui concerne la répartition des responsabilités familiales. Ainsi, les femmes assument davantage de responsabilités en la matière. Près de la moitié des femmes (46 %) consacrent au moins une heure par jour aux soins des membres de leur famille et à leur éducation, contre environ un tiers des hommes (30 %). Cet écart femmes/hommes s'est légèrement creusé (de 15 à 16 p.p.) depuis 2003. Dans les couples avec enfants, les femmes (88 %) et les hommes (75 %) sont plus nombreux à s'occuper quotidiennement de leur famille. Une proportion plus élevée de femmes (80 %) que d'hommes (36 %) consacrent au moins une heure chaque jour à la cuisine et aux tâches domestiques.

Les femmes sont moins nombreuses (32 %) que les hommes (39 %) à participer à des activités sportives, culturelles ou de loisirs en dehors du domicile. Environ 12 % des femmes et 14 % des hommes sont engagés dans des activités bénévoles ou caritatives.

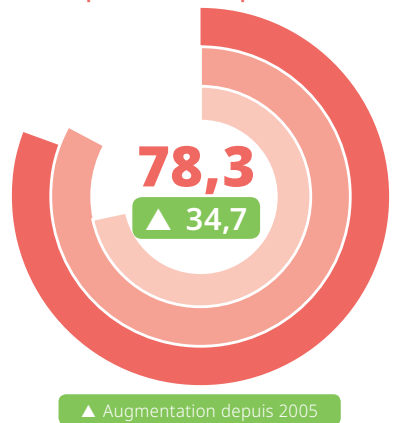


Pouvoir

Dans le domaine du pouvoir, la France affiche un score de 78,3, soit une forte progression de 34,7 points depuis 2005 (+ 10,1 points depuis 2015). Il s'agit du deuxième score le plus élevé dans le domaine du pouvoir dans l'UE. Les scores ont augmenté dans tous les sous-domaines, la plus forte progression ayant été observée dans le sous-domaine de la prise de décision économique.

Dans le sous-domaine du pouvoir politique, la France a instauré en 2000 un quota destiné à assurer une représentation égale des sexes sur les listes électorales, ce qui a contribué à augmenter la proportion de femmes au Parlement (de 11 % en 1997 à 39 % en 2017). La proportion de femmes parlementaires a augmenté entre 2005 et 2018 (de 15 à 37 %), au même titre que le pourcentage de femmes ministres (de 20 à 50 %).

Dans le sous-domaine du pouvoir économique, la France affiche le score le plus élevé de l'UE, avec une augmentation de 53,9 points depuis 2005. La part de femmes dans le conseil d'administration de la Banque centrale est passée de 17 à 46 %. La France a instauré un quota législatif destiné à assurer la présence de 40 % de femmes dans les conseils d'administration des entreprises. Ce quota a favorisé une augmentation de la proportion de femmes dans les conseils d'administration des plus grandes sociétés cotées en Bourse (de 7 à 44 %). Dans le sous-domaine du pouvoir social, les femmes représentent 47 % des membres des conseils d'administration des organismes de financement de la recherche, 46 % des organismes publics de radiodiffusion et un tiers des membres des conseils d'administration des plus hautes instances des organisations sportives olympiques nationales.

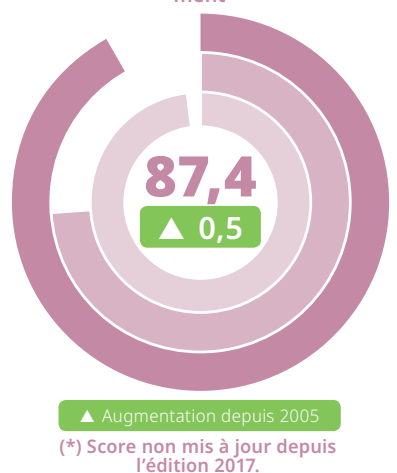
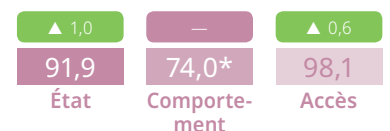


Santé

Dans le domaine de la santé, la France affiche un score de 87,4, sans évolution notable depuis 2005 (+ 0,3 point depuis 2015). L'égalité femmes/hommes dans le domaine de la santé est restée stable (sans nouvelles données pour le sous-domaine du comportement en matière de santé), tandis que de légères améliorations ont été observées dans le sous-domaine de l'état de santé.

Le pourcentage de femmes se considérant comme étant en bonne santé n'a pas changé, tandis qu'il a légèrement diminué chez les hommes entre 2005 et 2017. Environ 66 % des femmes et 69 % des hommes estiment être en bonne santé. La satisfaction en matière de santé augmente en fonction du niveau d'éducation d'une personne et diminue en fonction de son âge. L'écart femmes/hommes est plus marqué (au détriment des femmes) entre les femmes et les hommes célibataires (8 p.p.) et entre les femmes et les hommes ayant un faible niveau d'éducation (9 p.p.). L'espérance de vie des femmes et des hommes a augmenté entre 2005 et 2016. En moyenne, les femmes vivent six ans de plus que les hommes (86 ans contre 80 ans).

L'accès adéquat aux services de santé s'est légèrement amélioré en France entre 2005 et 2017. Environ 3 % des femmes et des hommes font état de besoins médicaux non satisfaits (contre 4 % en 2005), et 5 % des femmes et 4 % des hommes font état de besoins non satisfaits en ce qui concerne les examens dentaires (contre 7 % pour les deux). Les femmes et les hommes présentant un handicap font état d'une proportion plus élevée de besoins non satisfaits en matière de soins dentaires (13 et 12 %) que les femmes et les hommes ne présentant aucun handicap (7 % pour les deux).





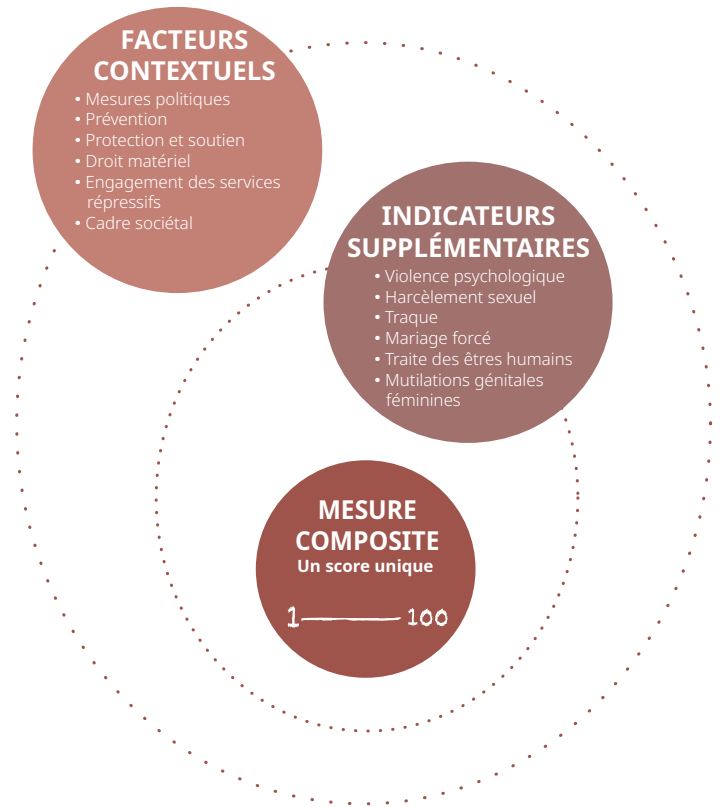
Violence

La violence à l'égard des femmes est à la fois une conséquence et une cause des inégalités qui subsistent entre les femmes et les hommes dans les domaines du travail, de la santé, de l'argent, du pouvoir, du savoir et du temps. Contrairement à d'autres domaines, celui de la violence ne mesure pas les différences entre la situation des femmes et celle des hommes, mais examine la violence dont les femmes font l'expérience. C'est pourquoi la violence n'est pas prise en considération dans les calculs de l'indice d'égalité de genre. Elle est plutôt évaluée comme une mesure composite distincte de trois aspects: la prévalence, la gravité et la divulgation de la violence faite aux femmes. Le calcul des scores s'est appuyé sur les résultats de l'enquête de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE de 2014. Depuis lors, aucune enquête n'a été réalisée à l'échelle de l'UE sur la violence fondée sur le genre. Les scores ne pourront pas être mis à jour tant que la prochaine enquête n'aura pas été réalisée.

La France a signé et ratifié la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (convention d'Istanbul) en juillet 2014.

Le domaine de la violence présente des données actualisées sur trois indicateurs supplémentaires afin de permettre le suivi des féminicides, des mutilations génitales féminines et de la traite des êtres humains. Toutefois, tous les États membres ne recueillent pas de telles données. Il convient dès lors d'améliorer la collecte des données.

La France a recensé 95 femmes victimes d'homicide volontaire commis par un partenaire intime et 51 femmes victimes d'homicide volontaire commis par un membre de leur famille en 2016. D'après les estimations de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE), 12 à 21 % des 205 683 filles parmi la population résidente migrante sont exposées au risque de subir des mutilations génitales féminines. Des statistiques sur la traite des êtres humains sont recueillies et communiquées. En 2016, 1 154 femmes ont été recensées



comme victimes de la traite des êtres humains. Des données comparables, ventilées par sexe, sont essentielles à l'élaboration de stratégies à l'échelle de l'UE pour prévenir et éliminer la violence à l'égard des femmes dans les États membres.



Pleins feux sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée

L'indice d'égalité de genre 2019 met l'accent sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée — une question qui revêt une grande importance politique dans l'UE. Outre les indicateurs relatifs à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée pris en considération par l'indice (par exemple dans les domaines du travail, du temps et du savoir), cet axe thématique présente des indicateurs supplémentaires — un tableau de bord sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Ce tableau de bord couvre trois grands domaines: le travail rémunéré, le travail non rémunéré (soins) et l'éducation et la formation. Il présente quinze indicateurs répartis en six domaines de préoccupation spécifiques: les politiques de congé parental; les soins aux enfants et les services de garde d'enfants, les soins informels aux personnes âgées et aux personnes handicapées et les services de soins de longue durée, les transports et les infrastructures, les aménagements de travail flexibles; et l'apprentissage tout au long de la vie.

Politiques de congé parental

Le congé parental aide les parents à concilier leurs obligations familiales et leur vie professionnelle. Cependant, les parents potentiels n'y ont souvent pas accès, car leur admissibilité peut dépendre de critères tels que le fait d'occuper un emploi rémunéré, d'être salarié ou travailleur indépendant, le secteur d'activité, la durée du travail ou des prestations. Il se peut aussi que les couples de même sexe ou les migrants n'aient pas accès à ce type de congé. Les évolutions du marché du travail, telles que la propagation de formes atypiques d'emploi (contrats temporaires et travail à la demande, faux travail indépendant, travail basé sur des chèques-service), ont suscité des inquiétudes croissantes quant à l'accès des parents au congé paren-

tal, en particulier dans les cas où ils sont fondés sur le concept du travail normal et traditionnel. En 2016, 36 % des femmes et 25 % des hommes âgés de 20 à 49 ans (parents potentiels) n'étaient pas éligibles à un congé parental en France. Le chômage ou l'inactivité était le principal motif d'inéligibilité pour 72 % des femmes et 58 % des hommes. Les 28 % de femmes et 42 % d'hommes restants n'avaient pas droit au congé parental en raison d'une durée d'emploi insuffisante. Les couples de même sexe ont droit à un congé parental en France. Parmi la population active, 14 % des femmes et 12 % des hommes n'ont pas droit au congé parental.

Structures d'accueil informelles et services de garde d'enfants

À mesure que le nombre de familles à double revenu et monoparentales augmente, de nouveaux besoins apparaissent en matière de services de garde d'enfants. Des services de garde d'enfants de haute qualité, disponibles, accessibles et abordables sont essentiels pour permettre aux parents de se maintenir sur le marché du travail ou de s'y intégrer et pour réduire l'écart femmes/hommes en matière d'emploi.

En France, 56 % de toutes les personnes qui s'occupent d'enfants de manière informelle sont des femmes. Dans l'ensemble, 57 % des femmes et 53 % des hommes s'occupent de leurs enfants ou petits-enfants, ou les éduquent, au moins plusieurs fois par semaine. Par rapport à la moyenne de l'UE (56 % de femmes et 50 % d'hommes), les femmes et les hommes sont légèrement plus nombreux à s'occuper de leurs enfants ou petits-enfants, ou à les éduquer, en France. Les écarts femmes/hommes sont plus importants chez les femmes et les hommes âgés de 20 à 49 ans (92 et 81 %) et les femmes et les hommes travaillant dans le secteur public (80 et 69 %).

La France a atteint les deux objectifs de Barcelone, à savoir qu'au moins 33 % des enfants de moins de 3 ans et 90 % des enfants entre 3 ans et l'âge de la scolarité soient gardés dans des structures d'accueil. Environ 51 % des enfants de moins de 3 ans sont pris en charge d'une manière ou d'une autre dans le cadre d'un service de garde formel, et 31 % des enfants de cet âge sont gardés dans des structures d'accueil formelles au moins 30 heures par semaine. De telles structures sont mises en place pour 95 % des enfants entre 3 ans et l'âge minimal de la scolarité obligatoire (56 % des enfants sont gardés dans des structures d'accueil formelles au moins 30 heures par semaine). Près de 14 % des ménages font état de besoins non satisfaits en matière de services formels de garde d'enfants en France. Les mères célibataires sont plus susceptibles de déclarer une proportion légèrement plus élevée de besoins non satisfaits en matière de services de garde formels (16 %) que les couples avec enfants (15 %).

Soins informels aux personnes âgées et aux personnes handicapées et services de soins de longue durée

Des infrastructures et des services de soins disponibles, accessibles et abordables sont essentiels si l'on veut que les personnes investies de responsabilités de soins maintiennent un équilibre sain entre leurs tâches de soins et leur vie professionnelle. Cela est particulièrement important pour les femmes, qui sont souvent plus engagées que les hommes dans les soins formels et informels aux personnes âgées et/ou aux personnes handicapées. Compte tenu des tendances démographiques qui se font jour, telles que le vieillissement de la population, la baisse des taux de natalité et, partant, le déclin de la population en âge de travailler, le besoin en services de soins de longue durée formels et informels devient plus important que jamais.

La plupart des personnes qui s'occupent de manière informelle de personnes âgées et/ou de personnes handicapées en France sont des femmes (63 %). La proportion de femmes et d'hommes s'occupant de manière informelle de personnes âgées et/ou de personnes handicapées plusieurs jours par semaine ou tous les jours est, respectivement, de 32 et 20 %. Le pourcentage de femmes et d'hommes qui dispensent des

soins informels en France est le plus élevé de l'UE. La proportion de femmes engagées dans les soins informels est supérieure de 17 p.p. à la moyenne de l'UE, tandis que la participation des hommes est supérieure de 10 p.p. Environ 33 % des femmes et 21 % des hommes âgés de 50 à 64 ans s'occupent de personnes âgées et/ou de personnes handicapées, contre 30 % des femmes et 22 % des hommes dans la tranche d'âge des 20 à 49 ans. Environ 48 % des femmes qui s'occupent de personnes âgées et/ou de personnes handicapées ont un emploi, contre 61 % des hommes qui combinent soins et responsabilités professionnelles. Le nombre de femmes qui fournissent des soins informels et occupent un emploi est également inférieur à celui des hommes dans l'UE. Cependant, l'écart femmes/hommes est légèrement plus faible en France que dans l'UE (13 p.p. contre 14 p.p. pour l'UE). Dans la tranche d'âge des 50-64 ans, 65 % des femmes qui fournissent des soins informels travaillent, contre 64 % des hommes. Environ 28 % des femmes et des hommes en France font état de besoins non satisfaits en matière de services professionnels de soins à domicile.

Transports et infrastructures

L'accès à des infrastructures publiques abordables et de qualité, comme les établissements de soins et d'enseignement, les services de santé et de transport, a une incidence sur les possibilités qu'ont les femmes et les hommes de concilier travail rémunéré et autres activités. La répartition inégale des charges de soins et des tâches domestiques entre les femmes et les hommes influence la manière dont ils utilisent certains types de transports et d'infrastructures ou la mesure dans laquelle ils en ont besoin. Le temps consacré aux déplacements domicile-travail est un bon indicateur de la mesure dans laquelle l'infrastructure publique existante permet aux femmes et aux hommes de jongler avec leurs activités quotidiennes ou les gêne dans cette gestion.

En France, les hommes consacrent légèrement plus de temps que les femmes aux déplacements domicile-travail (environ 47 minutes par jour pour les hommes et 43 minutes pour les femmes). Les couples avec et sans enfants consacrent à peu près autant de temps aux déplacements domicile-travail, les

hommes voyageant environ 5 minutes de plus que les femmes dans les deux cas. Les personnes célibataires consacrent moins de temps aux déplacements domicile-travail que les femmes et les hommes en couple, sans aucune différence entre les femmes et les hommes célibataires (environ 40-41 minutes par jour). Les femmes consacrent moins de temps que les hommes aux déplacements domicile-travail, qu'elles travaillent à temps partiel ou à temps plein. Les femmes qui travaillent à temps partiel passent 39 minutes entre leur domicile et leur lieu de travail et inversement, tandis que les hommes y consacrent 45 minutes, contre 45 minutes pour les femmes et 47 minutes pour les hommes travaillant à temps plein.

En général, les hommes sont plus susceptibles de se rendre directement au travail et d'en revenir, tandis que les femmes effectuent davantage de déplacements polyvalents afin d'intégrer d'autres activités, comme le fait de déposer les enfants à l'école ou de faire les courses.

Aménagements de travail flexibles

Les aménagements de travail flexibles, comme les possibilités de transition entre le travail à temps partiel et celui à temps plein, la flexibilité des horaires de travail et le travail à distance, confèrent généralement aux employé(e)s une plus grande latitude pour contrôler le volume de travail qu'ils peuvent effectuer ainsi que le moment et le lieu pour le faire. S'ils sont conçus avec soin, en tenant compte des besoins particuliers des femmes et des hommes, les aménagements de travail flexibles peuvent favoriser l'équilibre entre le travail et la vie familiale. Ils peuvent également aider les personnes qui ont des responsabilités familiales à s'intégrer au marché du travail en tant qu'employé(e)s à temps plein.

Plus de la moitié des femmes (54 %) et des hommes (53 %) n'ont aucun contrôle sur l'aménagement de leur temps de travail. L'accès à des aménagements de travail flexibles est un peu

plus élevé en France que dans l'UE, où 57 % des femmes et 54 % des hommes n'ont pas la possibilité de modifier l'aménagement de leur temps de travail. Il n'existe pas de différence notable entre les secteurs en ce qui concerne la possibilité de bénéficier d'un horaire de travail flexible. Dans les deux secteurs, quelque 56 % des femmes n'ont aucun contrôle sur l'aménagement de leur temps de travail, contre 53 % des hommes dans le secteur privé et 52 % dans le secteur public.

Bien que les femmes soient plus nombreuses que les hommes à travailler à temps partiel en France, le nombre de femmes (10 %) qui sont passées au travail à temps plein en 2017 est inférieur à celui des hommes (14 %). L'écart femmes/hommes est plus réduit que dans l'UE, où 14 % des femmes et 28 % des hommes sont passés du travail à temps partiel à celui à temps plein.

Apprentissage tout au long de la vie

Les progrès constants de la technologie exigent des travailleurs qu'ils se perfectionnent sans cesse et qu'ils se tiennent au courant des développements et des évolutions technologiques tout au long de leur carrière. L'apprentissage tout au long de la vie est un vecteur d'égalité de genre, car il offre aux femmes et aux hommes un plus grand choix dans leurs options professionnelles et de meilleures perspectives pour réaliser leur plein potentiel. Le manque de ressources financières et les contraintes de temps, telles que les incompatibilités avec les horaires de travail et/ou les responsabilités familiales, peuvent empêcher les femmes et les hommes d'accéder à l'apprentissage tout au long de la vie. L'apprentissage tout au long de la vie peut aider les femmes à réintégrer le marché du travail après une interruption de carrière imputable à des responsabilités familiales.

La France affiche le cinquième taux de participation à l'apprentissage tout au long de la vie le plus élevé (19 %) de l'UE. Parallèlement, la France présente le cinquième écart femmes/

hommes le plus important (4,9 p.p.). Les femmes (25-64 ans) sont plus susceptibles que les hommes de participer à l'éducation et à la formation, quel que soit leur statut professionnel. Environ 24 % des femmes salariées participent à des activités d'apprentissage tout au long de la vie, contre 19 % des hommes. En ce qui concerne la participation à l'apprentissage tout au long de la vie, les incompatibilités avec les horaires de travail constituent un obstacle plus important pour les hommes (35 %) que pour les femmes (32 %). Les responsabilités familiales sont considérées comme un obstacle à l'éducation et à la formation pour 18 % des femmes, contre 6 % des hommes. En France, les horaires de travail et les responsabilités familiales font moins obstacle à la participation à l'apprentissage tout au long de la vie que dans l'UE prise dans son ensemble. Dans l'UE, 38 % des femmes et 43 % des hommes déclarent que leurs horaires de travail constituent un obstacle, et 40 % des femmes et 24 % des hommes indiquent que les responsabilités familiales entravent leur participation à l'apprentissage tout au long de la vie.

Pour en savoir plus sur l'indice d'égalité de genre, consultez la page

<http://eige.europa.eu/gender-equality-index>

Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes

L'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) est le centre de connaissances européen sur l'égalité de genre. L'EIGE soutient les décideurs politiques et toutes les institutions compétentes dans leurs efforts visant à faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une réalité pour tous les Européens, en leur apportant une expertise spécifique et des informations comparables et fiables sur la situation de l'égalité de genre en Europe.

© Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, 2019

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.



Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes
Gedimino pr. 16
LT-01103 Vilnius
LITUANIE



Office des publications
de l'Union européenne

Coordonnées

<http://eige.europa.eu/>
[facebook.com/eige.europa.eu](https://www.facebook.com/eige.europa.eu)
twitter.com/eurogender
[youtube.com/user/eurogender](https://www.youtube.com/user/eurogender)
eige.sec@eige.europa.eu
+370 52157444